

## PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE 1,7 million \$ s'ajoutent au budget de 4 millions \$ déjà annoncé

**Québec, le 25 novembre 2005** – Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et leader adjoint du gouvernement, M. Thomas J. Mulcair, et le président-directeur général de la société d'État RECYC-QUÉBEC, M. Robert Lemieux, confirment l'ajout d'un montant de 1,7 million de dollars au montant total d'aide financière consacrée par le gouvernement du Québec au *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles*. Cette contribution supplémentaire portera donc à 5,7 millions de dollars les sommes disponibles pour les années 2005 à 2008. Cette annonce a été faite à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du Réseau des ressourceries du Québec, qui s'est tenue à Québec les 24 et 25 novembre.

Le ministre Mulcair précise : « *Les entreprises d'économie sociale jouent un rôle actif dans la mise en oeuvre des plans de gestion de matières résiduelles élaborés par les municipalités ainsi que dans les services de récupération et de recyclage offerts aux industries, aux commerces et aux institutions. L'aide financière supplémentaire permet de consolider et d'étendre les activités de ces entreprises ou d'en implanter de nouvelles, tout en contribuant à la préservation des ressources et à la création d'emplois durables. Voilà une reconnaissance de l'importance qu'accorde le gouvernement au secteur de l'économie sociale.* »

Pour sa part, M. Lemieux déclare : « *Les projets soutenus misent sur le réemploi, le recyclage et la valorisation de plus de 35 000 tonnes/année de matières résiduelles, telles que les textiles, les électroménagers, les meubles, le matériel informatique et autres. Voici une autre occasion pour les entreprises d'économie sociale de faire partie des solutions proposées dans le contexte des plans de gestion des matières résiduelles mis en oeuvre par les municipalités et de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.* »

Par l'entremise de ce programme administré par RECYC-QUÉBEC, un montant total de 675 400 \$ a déjà été attribué pour l'année 2005-2006 à cinq entreprises d'économie sociale du Québec, soit Centrap (Bas St-Laurent), le Centre Bernard-Hamel (Abitibi-Témiscamingue), Renaissance (Montréal), le Comité environnemental de Chicoutimi et Papier Soliderr (Saguenay-Lac-St-Jean).

Les détails du programme sont accessibles dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC, sous la rubrique « Nos programmes et services », à l'adresse suivante : [www.RECYC-QUÉBEC.gouv.qc.ca](http://www.RECYC-QUÉBEC.gouv.qc.ca).

Rappelons que la société d'État RECYC-QUÉBEC, qui célèbre cette année ses quinze ans d'existence, a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. Elle est l'organisme désigné pour coordonner les activités de mise en valeur prévues à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

**Source :**

Chantale Turgeon  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre du Développement  
durable, de l'Environnement et des Parcs  
(418) 521-3911

**Information :**

Sophie Gagnon  
Responsable des communications  
RECYC-QUÉBEC  
(418) 643-0394 poste 3225  
[s.gagnon@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:s.gagnon@recyc-quebec.gouv.qc.ca)